

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal, réuni en assemblée ordinaire, a examiné les affaires suivantes :

Extension du gymnase :

Dans l'attente du permis de construire déposé pour la réalisation des travaux d'extension du gymnase, le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises établi par M. MARTIN-RIVIERE, maître d'œuvre.

Bail professionnel au 43 rue des remparts :

Soucieux de pérenniser la présence d'un masseur kinésithérapeute sur le territoire communal, les élus se consacraient activement depuis de nombreux mois à la recherche d'un successeur à Monsieur Gilles NIZIERS, sachant qu'il va cesser son activité prochainement. C'est avec soulagement que l'assemblée a accepté de louer le local situé au 43 rue des Remparts (siège de la communauté de communes pendant onze années) à Monsieur Christophe FRADET afin de lui permettre d'exercer sa profession avec sa compagne.

Station d'épuration :

Après avoir rappelé qu'une acquisition de terrain est indispensable à la construction de la nouvelle station d'épuration, le maire rend compte des négociations avec le propriétaire fixant le prix de vente à 2000 €, montant que l'assemblée a accepté à l'unanimité.

Cantine scolaire :

Les nouveaux tarifs de la cantine scolaire qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2010 ont été fixés à la majorité à :

- 38,92 €/mois pour les enfants d'Huriel
- 57,92 €/mois pour les enfants des communes voisines
- 4,69 €/repas pour les adultes

- 3,56 €/repas subventionné par le Rectorat
- 2,90 €/repas pris exceptionnellement

Décisions modificatives budgétaires :

Une augmentation de crédits budgétaires au budget communal a été votée par l'assemblée afin d'affecter les recettes supplémentaires constatées par la commission des finances.

Au service assainissement, un prélèvement à l'opération « station d'épuration » s'est avéré nécessaire pour permettre le règlement de la taxe locale d'équipement relative au permis de construire de la future station d'épuration.

Télétransmission des actes administratifs

Une convention sera signée avec la Préfecture afin de mettre en place la télétransmission des actes administratifs.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

L'adhésion de la commune à l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) en mai 2010 permet à la commune de bénéficier de plusieurs services dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage. A ce titre, une convention sera signée afin de trouver une solution au problème posé par l'accessibilité du bar de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite.

Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque

Le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque sera renouvelé pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre.

Avenant au contrat GROUPAMA

La municipalisation de l'accueil périscolaire nécessite une extension de la garantie de responsabilité civile à la compétence Accueil de Loisirs pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans lors des sorties extérieures pour leurs activités du mercredi. Une variation de la prime annuelle de 30 € TTC est demandée par GROUPAMA.

Affaires générales :

- La révision du loyer de Monsieur TORSET a été votée conformément à la variation de l'indice de révision des loyers.
- Un contrat sera signé avec le CIGAC pour assurer les garanties maladie de la vie privée, accident du travail et maternité ainsi que pour couvrir les charges patronales des 4 agents de l'accueil périscolaire.
- Claude BOURDUT s'est porté volontaire pour assurer les fonctions de « référent » pour le personnel de l'accueil périscolaire. Il sera secondé par Valérie PICARELLI.